



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2003/2
23 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires
pour le processus «Un environnement pour l'Europe»

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION

Introduction

1. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires a tenu sa cinquième session à Genève du 19 au 21 février 2003. Le premier jour, le Groupe de travail a tenu une session conjointe avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.
3. Des représentants de la Commission des Communautés européennes (UE) et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont également pris part à la session, de même que des représentants de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO) et de la Banque mondiale.
4. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées: la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Comité de préparation des projets (CPP), la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe,

le Conseil de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP), le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Secrétariat de l'Équipe spéciale du Programme d'action écologique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

5. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: l'Eco-Accord, l'Eco-Forum européen et le Bureau européen pour l'environnement.

6. Étaient également représentés le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et le Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. La session a été ouverte par le Président, M. Vasyl Shevchuk (Ukraine), Ministre de l'environnement et des ressources naturelles. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour (CEP/AC.11/2003/1).

II. ALLOCUTION DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE DE LA CEE

8. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} B. Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE, a souligné le caractère unique du processus ministériel «Un environnement pour l'Europe», remarquable en particulier pour sa transparence et le fait qu'y participent tous les acteurs clés de la région. Se référant à la cinquième Conférence ministérielle de Kiev, M^{me} Schmögnerová a souligné combien il était important de créer de nouveaux partenariats tel le Partenariat environnemental Est-Ouest pour le développement durable ou l'initiative des pays d'Asie centrale sur l'eau, l'environnement et la sécurité.

9. La Secrétaire exécutive a souligné que l'une des tâches les plus importantes pour le futur serait d'établir un lien entre le processus «Un environnement pour l'Europe», le suivi du Sommet mondial pour le développement durable et les activités du Comité des politiques de l'environnement dans ce domaine.

III. LES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN TRANSITION: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE 10 ANNÉES D'ÉTUDE DE PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

10. Le Comité a examiné le document intitulé «Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de 10 années d'étude de performances environnementales» établi par la CEE (CEP/AC.11/2003/13) et révisé par le secrétariat sur la base des commentaires formulés à la neuvième session, ainsi que son résumé analytique (CEP/AC.11/2003/14).

11. Le Groupe de travail a accueilli les documents avec satisfaction et a attiré l'attention sur l'importance et l'intérêt du Programme d'étude des performances environnementales exécuté dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe». Des représentants ont fait des commentaires sur les conclusions et recommandations contenues dans le rapport, et celui-ci a été révisé en conséquence.

12. Le Groupe de travail a décidé que le rapport sur les politiques de l'environnement dans les pays en transition ainsi que son résumé analytique seraient soumis à la Conférence de Kiev en tant que documents de la catégorie I.

IV. RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ACCORDS MULTILATÉRAUX DE LA CEE RELATIF À L'ENVIRONNEMENT

13. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux relatifs aux instruments juridiques suivants:

- Projet de protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale (ESE);
- Projet de protocole à la Convention d'Aarhus relatif aux registres des rejets et transferts de polluants (RRTP); et
- Projet de protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

14. Le texte du projet de protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale et celui de la résolution ministérielle sur le protocole ont été arrêtés sous leur forme définitive. Il a été demandé de convoquer une réunion extraordinaire des Parties à la Convention d'Espoo. Les documents ont été soumis pour traduction, et la version préliminaire en anglais du projet de protocole est disponible sur le site Web de la Convention.

15. Les négociations sur le projet de protocole relatif aux registres des rejets et transferts de polluants ont également été menées à bien. Le texte de ce protocole, qui a été examiné par un groupe de spécialistes juridiques, sera présenté à la Conférence de Kiev en vue de son adoption officielle et de sa signature. La version préliminaire en anglais du projet de protocole sera disponible à la fin du mois de février, et les versions russe et française du document environ quatre semaines plus tard. Des représentants des Signataires potentiels du protocole et des Parties à la Convention tiendront à Kiev, le 20 mai 2003, une réunion informelle au cours de laquelle sera établi un projet de résolution des Signataires. Le protocole sera ouvert à la signature de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

16. Les négociations sur le projet de protocole relatif à la responsabilité civile devraient aboutir lors de la septième réunion de négociations prévue à Genève les 26 et 27 février 2003¹. Ce document sera donc également disponible pour la Conférence de Kiev.

17. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que des sessions extraordinaires des Parties à chacune des Conventions seraient organisées lors de la Conférence de Kiev. Le secrétariat a en outre demandé instamment aux délégations de veiller à ce que leurs représentants à la Conférence de Kiev soient investis des pouvoirs nécessaires pour signer les nouveaux protocoles.

¹ Le projet de protocole a été finalisé le 27 février 2003.

18. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès des négociations et a souligné l'importance des instruments juridiques concernés. Leur inscription à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev a été vigoureusement appuyée.

V. ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS À CE SUJET

19. M. Yu. Tsaturov, Président du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement de la CEE, a relevé les contributions de cet organe au rapport d'évaluation de Kiev et à trois autres documents, à savoir les Enseignements tirés des données recueillies en vue de l'élaboration du rapport de Kiev; les Recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale; et les Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement.

20. Un représentant de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) a informé le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires qu'une version préliminaire en anglais de l'évaluation de Kiev sera établie à la fin du mois de mars, et que sa parution officielle aurait lieu simultanément à Bruxelles, Genève et Moscou les 12 et 13 mai. Un résumé analytique du rapport paraîtra également à la fin du mois de mars en anglais, espagnol, français et russe (et éventuellement en grec). Par ailleurs, l'AEE cherche à obtenir les fonds nécessaires à la publication de l'évaluation de Kiev en russe.

21. Les délégations ont remercié le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement de la CEE et l'Agence européenne de l'environnement (AEE) de leur contribution à la Conférence de Kiev. Elles se sont déclarées favorables à ce que le Groupe de travail sur des activités de surveillance en matière d'environnement poursuive ses travaux après la Conférence, soulignant qu'il contribuerait pour beaucoup à faciliter les évaluations futures de l'environnement au niveau régional, à améliorer la comparabilité, au niveau international, des informations relatives à l'environnement dans les zones prioritaires et à renforcer les capacités de surveillance et de notification des pays en transition qui ne sont pas membres de l'AEE. Le représentant de l'AEE a souligné que le succès de la coopération entre le Groupe de travail et l'AEE devrait renforcer les bases institutionnelles et financières nécessaires à la poursuite de cette coopération après la Conférence de Kiev.

22. Le Groupe de travail a adopté les Recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que les Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement et a accepté de communiquer ces documents, accompagnés d'un rapport sur les Enseignements tirés des données recueillies en vue de l'élaboration du rapport de Kiev, à la Conférence de Kiev.

VI. ENVIRONNEMENT ET ÉDUCATION

23. La délégation suédoise a fait rapport au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires sur les principaux résultats de la deuxième réunion du groupe de rédaction sur l'environnement et l'éducation tenue à Moscou le 22 novembre 2002. Se fondant sur les observations formulées à la quatrième session du Groupe de travail (7 et 8 novembre 2002), le groupe de rédaction avait

préparé les documents sur l'éducation au développement durable et avait proposé de présenter deux documents à la Conférence de Kiev: une déclaration ministérielle succincte contenant des orientations (CEP/AC.11/2003/19) à soumettre aux Ministres pour adoption et un document annexe sur les éléments fondamentaux d'une stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (CEP/AC.11/2003/19/Add.1 et 2) destinée à l'après-Kiev.

24. Le groupe de rédaction avait notamment invité la CEE à entamer, dans ce domaine, un processus régional conjoint en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les acteurs internationaux intéressés, tel le Conseil de l'Europe. La Conférence de Kiev fournirait les premiers éléments de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie dont la rédaction devrait, toutefois, être confiée à une équipe spéciale créée à cet effet. Le Groupe de travail a félicité les deux coprésidents du groupe de rédaction, la Suède et la Fédération de Russie, pour la qualité de leurs travaux. Tous les participants ont adhéré aux propositions d'ordre général présentées par le groupe de rédaction et il a été décidé d'entamer le processus immédiatement après la Conférence de Kiev. De l'avis général, cette question constitue une priorité pour la région.

25. Le document modifié a été adopté par le Groupe de travail. Toutefois, la question de savoir quelle organisation, la CEE ou l'UNESCO, engagerait le processus de suivi au niveau régional est restée en suspens. Il a été décidé que le secrétariat de la CEE prendrait contact avec l'UNESCO afin de déterminer sa capacité et sa volonté de prendre en charge la mise en place et l'exécution d'un processus régional visant à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable, savoir si l'UNESCO était prête à le faire immédiatement après la Conférence de Kiev et savoir comment elle envisagerait le projet. Compte tenu des commentaires reçus et du résultat des contacts pris avec l'UNESCO, il a été décidé que le projet de déclaration serait finalisé afin d'être présenté à la Conférence de Kiev.

VII. PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LE RESPECT ET L'EXÉCUTION DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

26. La délégation néerlandaise, chargée de la présidence de l'équipe spéciale du respect et de l'application, a fait une présentation succincte des principes directeurs (CEP/AC.11/2003/18) et du processus de leur élaboration. Les délégations se sont déclarées satisfaites des travaux de l'équipe spéciale et ont adopté les principes directeurs pour qu'ils soient présentés à la Conférence de Kiev en tant que document de la catégorie I. Elles ont souligné l'importance de cet instrument pour l'application future des accords multilatéraux sur l'environnement.

VIII. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

A. Directives sur la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie

27. Le secrétariat de la CEE a présenté le projet de directives sur la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie (CEP/AC.11/2003/9 et Add.1 et 2) élaboré par une équipe spéciale créée conjointement par le Comité des politiques de l'environnement et le Comité de l'énergie durable, qui l'a adopté.

28. Le projet de directives a été appuyé par plusieurs délégations dans la mesure où il est le résultat concret d'un travail de coopération entre les communautés énergétique et

environnementale de la région sur une question d'actualité, mais il n'a pas fait l'unanimité au départ. C'est pourquoi le Président du Groupe de travail a créé un groupe de rédaction restreint, chargé de modifier le projet.

29. Ces modifications ayant été apportées, le Groupe de travail a adopté les directives sur la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie en vue de leur présentation à la Conférence de Kiev, sous réserve que les textes des deux annexes soient également présentés en tant que notes explicatives.

B. Efficacité énergétique

30. Le représentant du secrétariat de la Charte de l'énergie a présenté un projet de déclaration de politique d'efficacité énergétique (CEP/AC.11/2003/24) en tant que contribution possible à la Déclaration ministérielle et en tant que document de la catégorie I.

31. La délégation grecque, parlant au nom de l'Union européenne, a distribué un projet de déclaration sur l'efficacité énergétique et a informé le Groupe de travail qu'elle fournirait d'autres observations à propos du document présenté par le secrétariat de la Charte de l'énergie. Il a été décidé de poursuivre l'examen du projet de déclaration de politique d'efficacité énergétique à la prochaine session du Groupe de travail.

32. Le représentant du secrétariat de la Charte de l'énergie a également informé le Groupe de travail que le «Rapport de progression» sur l'application des engagements pris lors de la Déclaration d'Aarhus concernant l'efficacité énergétique serait finalisé en mars afin d'être présenté à la Conférence de Kiev en tant que document de la catégorie II.

IX. ÉLIMINATION PROGRESSIVE DE L'ESSENCE AU PLOMB

33. Les participants ont accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire de la délégation danoise concernant la mise en oeuvre de la Stratégie paneuropéenne visant à éliminer progressivement l'essence au plomb (CEP/AC.11/2003/12), ainsi que le résumé analytique d'une étude présentant les résultats d'une enquête menée, sous forme de questionnaire, dans tous les pays signataires de la Stratégie et dans d'autres pays d'Europe.

34. Le Groupe de travail a recommandé que le rapport soit présenté pour information à la Conférence de Kiev en tant que document de la catégorie II.

X. AVENIR DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

35. Le Président du Comité des politiques de l'environnement, qui avait assuré la présidence du groupe de rédaction sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe», a fait rapport sur les travaux du groupe de rédaction, convoqué quatre fois à Genève, les 12 septembre, 2 octobre et 3 décembre 2002 et le 31 janvier 2003. Il a présenté le document élaboré par le groupe de rédaction compte tenu des observations formulées par le Groupe de travail à sa quatrième session, en novembre 2002 (CEP/AC.11/2003/7/Rev.1). Les participants ont accueilli le document avec satisfaction, considérant qu'il s'agissait d'une contribution importante aux préparatifs de la Conférence de Kiev.

36. Les participants ont formulé une série de commentaires sur le document. La plupart d'entre eux se sont déclarés en faveur d'une stratégie à long terme des politiques de l'environnement à l'échelle régionale, dans un cadre paneuropéen. Parallèlement, bon nombre de participants ont proposé que les initiatives sous-régionales soient prises en compte de façon plus formelle. Ils ont également examiné la possibilité de réunir le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE et de charger le Comité de la préparation des réunions ministérielles, de la coordination et du suivi du processus. De tels changements obligerait à modifier le mandat du Comité, notamment en ce qui concerne l'intégration des organisations partenaires dans le processus «Un environnement pour l'Europe».

37. Des observations ont également été faites sur un certain nombre de questions, notamment sur la composition du Bureau, sur les moyens d'instaurer une coopération plus étroite entre le processus «Un environnement pour l'Europe» et le processus «Environnement et santé», sur les arrangements institutionnels concernant l'équipe spéciale du programme d'action écologique (PAE) pour l'Europe centrale et orientale et le comité de préparation des projets, sur le rôle des centres régionaux pour l'environnement et sur la fréquence et la nature des futures conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe».

38. À la demande du Groupe de travail, le président du groupe de rédaction a élaboré un texte révisé, comprenant toutes les propositions émanant du Groupe de travail. Se fondant sur le texte révisé, le Groupe de travail a décidé d'adopter les paragraphes 1 à 8, 10 et 11, 13 à 22, 24 à 35, 38, 39, 42 et 44 à 46 du document CEP/AC.11/2003/7/Rev.1. Il a également décidé que les membres pourraient transmettre leurs commentaires par écrit au président du groupe de rédaction jusqu'à la fin du mois de mars de façon qu'ils puissent être insérés dans une deuxième version, qui serait examinée par le Groupe de travail à sa session des 3 et 4 avril 2003 à Genève.

39. Le Groupe de travail a également chargé le secrétariat de veiller à ce que le document concorde avec la Déclaration ministérielle et la stratégie environnementale paneuropéenne pour les pays de l'Europe du Sud-Est, de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et à ce que soient utilisés les mêmes concepts sous-régionaux, tels que l'Europe du Sud-Est et l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, la CEE ou la région paneuropéenne.

XI. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

40. Le président du groupe de rédaction de la déclaration ministérielle a présenté le projet de déclaration (CEP/AC.11/2003/6) élaboré sur la base des commentaires fournis par les représentants et des discussions au sein du groupe de rédaction réuni à Genève les 4 décembre 2002 et 7 février 2003. Le Groupe de travail a accueilli le document avec satisfaction et a souligné que des améliorations significatives avaient été apportées.

41. Le Groupe de travail a fait divers commentaires sur le projet de déclaration. Il a notamment suggéré de mettre davantage l'accent sur l'intégration des politiques et les questions des eaux transfrontières, y compris l'initiative pour l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale, et d'adopter un langage plus ferme dans les textes relatifs aux substances chimiques, aux polluants organiques persistants (POP), à la biodiversité et à l'énergie. Le Groupe de travail a également suggéré de souligner le potentiel du rachat de créances à des fins écologiques.

42. D'une manière générale, la déclaration ministérielle devrait reprendre tous les points qui seront traités à la Conférence de Kiev et respecter le contenu des documents sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» et la Stratégie environnementale pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale.

43. Le représentant de la Grèce, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné l'importance du projet de stratégie pour l'éducation au développement durable et a insisté pour qu'il en soit fait état dans la déclaration.

44. À la demande du président, un groupe de rédaction restreint s'est réuni durant la session pour intégrer les suggestions formulées par le Groupe de travail. Le projet révisé a ensuite été distribué aux délégations. Les participants ont été invités à communiquer par écrit leurs nouvelles observations avant le 9 mars, date après laquelle le secrétariat de la CEE élaborerait un nouveau projet qui serait examiné par le Groupe de travail à sa session suivante. La délégation ukrainienne a aimablement proposé ses services pour la traduction du projet révisé en russe pour la session suivante.

45. Le représentant de la Grèce, parlant au nom de l'Union européenne, a indiqué qu'à la suite d'une réunion des ministres européens de l'environnement qui se tiendrait le 4 mars 2002, l'Union européenne devrait tenir une réunion de coordination avant de communiquer ses nouveaux commentaires au secrétariat. Elle ne serait donc pas en mesure de respecter le délai du 9 mars.

XII. PARTENARIAT ENVIRONNEMENTAL EST-OUEST: STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE POUR L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE ET L'ASIE CENTRALE (EOCAC)

46. Le représentant de la Géorgie a informé les participants des conclusions de la réunion du Groupe directeur pour l'élaboration de la stratégie environnementale de l'EOCAC, tenue à Tbilisi les 8 et 9 février 2003. Sur la base des observations formulées lors de cette réunion, un projet de stratégie révisé, plus court, a été établi.

47. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les résultats de la réunion de Tbilisi sur la stratégie environnementale de l'EOCAC et a formulé un certain nombre d'observations sur le titre et le contenu du document.

48. Au sujet du titre, la plupart des participants se sont déclarés favorables à «Partenariat Est-Ouest: Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC», mais aucune décision n'a été prise.

49. Au sujet du contenu et de l'objet de la stratégie, le Groupe de travail est convenu que le document pourrait servir de cadre pour l'établissement de partenariats entre les pays de la région, en particulier en matière d'assistance financière et technique. Il pourrait également aider les organisations et institutions internationales à coordonner leurs programmes dans les pays de l'EOCAC et à préciser le contenu d'initiatives internationales à l'appui des objectifs énoncés dans la stratégie.

50. Il a cependant été relevé avec inquiétude que le document manquait de suggestions pratiques. La stratégie serait plus efficace si elle était formulée sous une forme plus concise et axée sur quelques grands objectifs et des mesures précises pour son exécution.

51. Le représentant de l'Eco-Forum a demandé que le document traite également du commerce et de la foresterie et fasse davantage de place aux liens entre les différents secteurs.

52. Le Groupe de travail est convenu que cette stratégie était importante et devait figurer à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev. Les questions qui se poseront sans doute au sujet des arrangements institutionnels ou autres à prévoir pour en assurer la mise en œuvre seront également examinées dans le contexte de la discussion sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». Les questions de procédure pourraient quant à elles être traitées dans le cadre des négociations relatives à la Déclaration ministérielle. Le Groupe de travail a souligné que toutes les instances intéressées devraient pouvoir participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.

53. À la demande du Président, un groupe de rédaction restreint conduit par le représentant de la Géorgie s'est réuni au cours de la session et a introduit des amendements dans un nouveau projet daté du 21 février. Il a été décidé que le secrétariat de la CEE soumettrait ce projet par courrier électronique aux délégués pour qu'ils formulent leurs observations. Les négociations sur le document définitif auront lieu pendant la prochaine session du Groupe de travail.

XIII. ENVIRONNEMENT, EAU ET SÉCURITÉ EN ASIE CENTRALE

54. Les secrétariats de la CEE et du CAREC ont informé le Groupe de travail de la situation dans ce domaine et présenté le rapport de la réunion tenue à Almaty (Kazakhstan) les 30 et 31 janvier 2003, ainsi que le document l'«Invitation à un partenariat» (CEP/AC.11/2003/11 et Add.1 et 2).

55. La réunion d'Almaty, organisée conjointement par la CEE et le CAREC, a bénéficié de la participation de représentants des ministères de l'environnement et de l'eau ainsi que du Comité exécutif du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral (FISMA). À l'exception du Turkménistan, tous les États d'Asie centrale ont participé à cette réunion et sont convenus de proposer d'inscrire le problème de l'environnement, de l'eau et de la sécurité à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev. Une réunion préalable avait été organisée sur cette question à Khoudhjand (Tadjikistan) les 1^{er} et 2 octobre 2002. Ces deux réunions, d'Almaty et de Khoudhjand, ont bénéficié d'un soutien du Gouvernement norvégien.

56. Le Groupe de travail a remercié les pays d'Asie centrale de cette initiative. Il est convenu qu'elle devrait figurer à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev et être évoquée dans la Déclaration ministérielle.

57. Le représentant du PNUE a informé le Groupe de travail de l'initiative prise conjointement par le PNUE, le PNUD et l'OSCE (et éventuellement l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui a exprimé son intérêt) ainsi que par d'autres organisations, sur les questions d'environnement et de sécurité dans les régions du sud de l'Europe et de l'Asie centrale. Cette initiative pourrait être présentée en marge de la Conférence de Kiev.

XIV. PARTENARIATS COMMERCIAUX EN MATIÈRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

58. Ce point a été présenté par le représentant de l'Équipe spéciale de l'OCDE/PAE. À la suite d'une demande formulée lors de la précédente réunion, il avait préparé un document sur cette question avec le Président du CPP et l'avait soumis au Comité exécutif à cette réunion. L'Équipe spéciale OCDE/PAE et les représentants du CPP ont indiqué que la question du financement des mesures en faveur de l'environnement fournirait à leur avis pour la Conférence un sujet d'étude mieux adapté que les partenariats avec les entreprises. Ils sont convenus de rédiger un document en vue d'un tel débat pour la prochaine session du Groupe de travail.

XV. PARTENARIAT STRATÉGIQUE SUR L'EAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

59. Le représentant du Danemark a présenté le document sur l'initiative sur l'eau de l'UE (Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable) (CEP/AC.11/2003/25). De nombreuses délégations se sont félicitées de cette initiative considérée comme une contribution majeure à la Conférence de Kiev. La délégation danoise a demandé aux membres du Groupe de travail de lui soumettre leurs observations sur ce document.

60. Il a été décidé que la délégation danoise établirait le document sous sa forme définitive afin qu'il puisse être présenté à la Conférence de Kiev sur la base des observations formulées à son sujet.

XVI. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE KIEV

61. Le Président a présenté un plan révisé pour l'organisation des travaux de la Conférence de Kiev (CEP/AC.11/2003/4/Rev.1), établi par le secrétariat de la Conférence sur la base des observations formulées lors des sixième, septième et huitième sessions du Comité exécutif. Ce nouveau plan prévoit en particulier de donner davantage de temps aux Ministres pour intervenir pendant la Conférence.

62. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat de la Conférence et est convenu que, d'une manière générale, l'organisation des travaux offrait désormais une bonne base pour l'examen de tous les points importants soumis à la Conférence. Parmi les nouvelles modifications suggérées figurait la possibilité d'allonger la durée des sessions consacrées à la surveillance, au bilan des dix premières années du programme d'étude de la performance environnementale et à la réunion commune des ministres et des ONG. Il a également été suggéré d'organiser la Conférence en trois sessions thématiques portant par exemple sur: a) l'état de l'environnement, les problèmes prioritaires dans la région, l'examen décennal des études de la performance environnementale et le rapport de Kiev; b) les partenariats, y compris la stratégie de l'EOCAC ou bien l'application du Sommet mondial pour le développement durable; et c) l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». Certains délégués ont également proposé que les cérémonies prévues pour la signature des protocoles aient lieu parallèlement.

63. Le Groupe de travail a souligné qu'il fallait également désigner les personnes appelées à présider chacune des sessions ainsi que les principaux intervenants.

64. Il a été décidé que le secrétariat de la Conférence de Kiev préparerait une proposition finale sur l'organisation des travaux avant la prochaine session du Groupe de travail.

XVII. RÉUNION ENTRE LES MINISTRES ET LES ONG

65. La délégation de l'Eco-Forum a présenté une proposition en vue d'une réunion commune entre les ministres et les ONG (CEP/AC.11/2003/28). Cette réunion devrait être consacrée à trois grands groupes de questions, à savoir les moyens de laisser jouer les forces du marché en faveur de l'environnement; un exemple de politique sectorielle intégrée; et les moyens de surmonter les faiblesses institutionnelles qui empêchent l'intégration.

66. La délégation de l'Eco-Forum a informé le Groupe de travail qu'elle avait décidé que le deuxième groupe de questions serait axé sur l'agriculture. Certains représentants se sont cependant demandé si c'était là une bonne décision dans la mesure où les ministres de l'agriculture ne seraient pas présents. Quelques participants se sont également posé des questions au sujet du premier groupe puisqu'il était peu probable que des ministres de l'économie et des finances soient présents mais la plupart des délégations ont approuvé ce choix de sujets. Le Groupe de travail s'est également demandé si les participants disposeraient de suffisamment de temps pour débattre utilement de trois thèmes différents et de nombreux représentants ont demandé que l'on prévoie davantage de temps que les deux heures indiquées dans le plan pour l'organisation des travaux.

67. Les représentants ont tous salué l'initiative de l'Eco-Forum et ont confirmé que cette réunion serait l'un des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence de Kiev. Il a été décidé que l'Eco-Forum préparerait une proposition révisée qui serait présentée au Groupe de travail à sa prochaine réunion.

XVIII. QUESTIONS LIÉES À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

68. Au nom de la SPDBP, la délégation du PNUE a présenté la contribution de cette dernière à la Conférence de Kiev. Un document intitulé «Résolution de Kiev sur la diversité biologique et paysagère» (CEP/AC.11/2003/22) sera soumis aux ministres pour adoption. Le Conseil de la SPDBP, réuni en janvier 2003, a établi le texte final de ce document et décidé de le soumettre à la Conférence de Kiev.

69. D'autres documents d'information seront également présentés à ce sujet, notamment la Convention européenne du paysage, les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, le Code de pratique sur la prise en compte de la diversité biologique et paysagère dans le secteur des transports, un message politique du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, un document sur le Réseau écologique paneuropéen, la Déclaration de la Conférence paneuropéenne de haut niveau sur l'agriculture et la diversité biologique, un document sur l'Initiative pour la dotation en ressources de la diversité biologique européenne (financement et biodiversité), le Programme européen de suivi et d'indicateurs de la diversité biologique, le Rapport sur le Service de l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la protection de la diversité biologique et un cadre pour la coopération entre le processus «Un environnement pour l'Europe», la SPDBP et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

70. Le Groupe de travail s'est félicité des initiatives prises dans le domaine de la diversité biologique et noté qu'il s'agissait là de contributions majeures à la Conférence de Kiev. Il a également formulé des observations sur le texte de la résolution et approuvé le document tel qu'amendé en vue de sa soumission à la Conférence de Kiev.

71. Le représentant de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a par ailleurs souligné l'importance de la coopération étroite qui s'était instaurée avec le processus «Un environnement pour l'Europe» et la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP).

XIX. CONVENTION SUR LES CARPATES

72. Le représentant du PNUE a présenté le document faisant état des travaux préparatoires devant conduire à l'adoption de la Convention sur les Carpates (CEP/AC.11/2003/20) et indiqué que cette initiative avait marqué des progrès notables.

73. La quatrième réunion sur la coopération pour la protection et le développement durable des Carpates devait avoir lieu à Vienne les 24 et 25 février 2003 sous l'égide du Fonds mondial pour la nature (WWF) et du Programme Danube-Carpates. Les participants à cette réunion devaient finir de préciser la zone géographique couverte par la convention, procéder à une dernière lecture du projet de texte et poursuivre l'examen des questions restées en suspens.

74. L'Italie a proposé d'accueillir la cinquième réunion sur la coopération pour la protection et le développement durable des Carpates, en principe prévue les 20 et 21 mars 2003 à Bolzano. Les participants devaient achever leur examen des questions restées en suspens, mettre la dernière main au texte définitif, rendre compte des progrès des procédures nationales d'approbation et convenir d'un projet de résolution ministérielle devant figurer dans l'Acte final de la Conférence des plénipotentiaires. La version définitive du texte proposé pour la convention devait être disponible en avril 2003.

75. Les représentants se sont félicités des progrès accomplis en vue de la préparation de la Convention sur les Carpates et ont décidé d'en soumettre le texte définitif à la Conférence de Kiev.

76. La délégation du PNUE a remercié de leur soutien financier l'Italie, l'Autriche et les Pays-Bas.

XX. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

A. Ressources nécessaires pour appuyer la participation à la Conférence ministérielle et aux réunions connexes

77. Le secrétariat de la CEE a présenté une note sur les ressources à prévoir pour appuyer la participation des délégations nationales au processus préparatoire de Kiev et à la Conférence proprement dite. Étant donné qu'il a été décidé de tenir en avril une session supplémentaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, il est vraisemblable que les fonds actuellement disponibles pour la participation seront épuisés avant la tenue de la Conférence. Les pays ont donc été invités à apporter à cette fin des ressources supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale de la CEE à utiliser leurs fonds bilatéraux pour appuyer directement la participation d'autres pays.

B. Ressources nécessaires au niveau national pour l'organisation de la Conférence

78. Le secrétariat de la Conférence de Kiev a présenté le budget national (WGSO/EXECOM-8/2003/10) établi pour la Conférence, lequel comprend des contributions du Gouvernement ukrainien et de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le représentant du secrétariat de la Conférence a noté que ce budget accusait un déficit d'environ 260 000 dollars des États-Unis pour les publications, les services de traduction et l'appui logistique et a invité les donateurs à apporter un soutien financier supplémentaire.
79. La délégation ukrainienne a remercié de leur soutien financier le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Commission européenne et le PNUD.
80. L'Ukraine a également confirmé qu'elle prendrait à sa charge l'hébergement et les repas des chefs de toutes les délégations.

**XXI. QUESTIONS D'ORGANISATION CONCERNANT
LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**

81. Le secrétariat de la Conférence de Kiev a fait savoir qu'il avait été décidé que la Conférence se tiendrait dans un nouveau centre de conférences à Kiev.
82. Il a été suggéré que le secrétariat actualise son site Web pour donner aux représentants les informations requises sur la logistique de la Conférence, les hôtels et les endroits à visiter.
83. Le Président a invité les représentants à sensibiliser le public à la Conférence de Kiev dans leurs pays respectifs, par exemple par le biais de conférences de presse et de médias comme la télévision et la presse écrite. Le secrétariat de la Conférence a été prié de donner des informations sur l'accréditation des journalistes qui assisteront à la Conférence.
84. De très nombreuses demandes ayant été formulées pour l'organisation de réunions en marge de la Conférence, le secrétariat de la Conférence n'avait pas encore soumis de sélection à l'approbation du Groupe de travail. Il a été décidé que cette question serait examinée à la prochaine session du groupe.
85. Les délégations ont approuvé la liste révisée des documents qui seront soumis à la Conférence (CEP/AC.11/2003/8/Rev.1). En réponse à une demande du représentant de l'Allemagne, il a également été décidé d'inclure dans cette liste, au titre des documents de la catégorie II, une note sur la Conférence relative aux sources d'énergie renouvelables.

**XXII. CALENDRIER DES RÉUNIONS ULTÉRIEURES DU COMITÉ EXÉCUTIF
ET DU GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES**

86. Le Groupe de travail a décidé de tenir une session supplémentaire (sixième) les 3 et 4 avril 2003 à Genève et une septième session les 17 et 19 mai à Kiev, immédiatement avant la Conférence.
